



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2017

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Stéphane GROBETY

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
2. Statuts de l'ORPC Champagne : adoption
3. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
4. Rénovation de la mairie : suivi
5. Mise en séparatif : suivi
6. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) : consultation fédérale
7. Traité TiSA (accord international sur le commerce des services)
8. Fêtes de Noël
9. Communications de l'exécutif
10. Divers
11. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse l'absence de Stéphane Grobety en vacances.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Hubert Dethurens souhaite apporter une précision au point 6, page 3, relative à la mise en séparatif. Suite à une réunion qui a eu lieu après la séance du CM, il a été décidé de réviser le mode d'attribution du mandat d'ingénieur civil. En effet, la procédure se fera sur invitation et l'adjudication sera uniquement déterminée par les critères fixés avec le mandataire. La commission n'aura donc pas lieu d'intervenir dans ce processus. Ce point sera repris ultérieurement dans l'ordre du jour.

Cela étant dit, le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.



## 2. Statuts de l'ORPC Champagne

Jean-Pierre Gantner rappelle que ces statuts ont déjà été approuvés en séance du conseil il y a 6 mois, mais les conseils municipaux de quelques communes ont demandé d'autres modifications. Le processus d'adoption doit donc être répété.

Le conseil a reçu tant la version de 1994 que la version proposée qui présente des amendements mineurs, principalement d'ordre lexical d'une part et d'adaptations aux nouvelles dispositions réglementaires et légales, tant fédérales que cantonales, d'autre part.

Jean-Pierre Gantner indique en outre qu'une grande réforme se profile qui vise à professionnaliser les états-majors et à diminuer le nombre de regroupements régionaux à 3 ou 4.

Le conseil municipal adopte ces nouveaux statuts par 9 OUI et 1 abstention.

## 3. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Deux décisions sont soumises au droit d'opposition des conseils municipaux.

- *Subvention de CHF 880'000.- concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM*

Le maire reconnaît qu'il y a une certaine aberration pour Laconnex à se prononcer sur cette question puisque nous n'avons pas d'APM. Néanmoins, la commune n'a pas le choix que de participer au financement proposé via le fonds intercommunal.

Thierry Arn explique qu'il s'agit là de donner aux APM accès, sans passer par la centrale de la police, à des informations contenues dans des bases de données fédérales.

- *Subvention de CHF 60'000.- pour les travaux d'aménagement et de rénovation des bibliobus*

Le conseil municipal ne s'oppose à aucune de ces deux décisions.

Hubert Dethurens relève par ailleurs qu'un premier cas de refus d'une décision de l'assemblée générale de l'ACG a été validé par un nombre statutairement suffisant de communes, à savoir l'octroi de CHF 330'000.- pour la construction d'une passerelle sur le Rhône entre Vernier et Onex. Pour rappel, le conseil de Laconnex ne s'y était pas opposé. La levée de boucliers contre ce dossier est un peu surprenante, mais paraît surtout être motivée par le fait que les communes ne veulent pas entrer en matière sur des subventions liées à la mobilité.

## 4. Rénovation de la mairie : suivi

Un premier rendez-vous a eu lieu le 5 décembre avec Guillet constructions et M. Golub afin d'établir un calendrier pour le démarrage des travaux. Bien que



l'autorisation n'ait pas encore été formellement reçue de l'Etat, elle ne devrait pas tarder car il ne manque que le complément demandé par la DGT concernant la création de places de vélos, pourtant dûment transmis et approuvé oralement par l'autorité cantonale. Un téléphone au collaborateur en charge du dossier nous a appris qu'il avait oublié de donner suite ! Promesse a été donnée de s'en occuper de suite.

La commune doit maintenant dresser pour Guillet constructions un catalogue par pièce des travaux à entreprendre afin que le cahier des charges chiffré puisse être préparé par l'entreprise Guillet. Sur cette base, le conseil devra voter, en janvier ou février 2018, un crédit d'investissement par voie délibératoire et donc soumis à un possible référendum.

Arrivée de Marc Dupraz

Durant le délai référendaire de 40 jours, GCG préparera les soumissions aux différents corps de métiers et il s'agira pour la commission en charge du CM d'étudier les différentes options relatives au choix des sols, peinture etc. Les travaux devraient débuter à la fin du printemps si tout se passe comme prévu. Le secrétariat sera déménagé dans des containers tout confort sur le parking en face de la mairie.

#### 5. Mise en séparatif : suivi

L'exécutif a reçu M. Truchet, mandataire choisi pour réaliser la procédure de sélection du bureau d'ingénieurs civils, ainsi que des représentants de la DGEaux le 4 décembre afin de fixer les critères pour l'élaboration du dossier d'invitation à soumissionner qui sera adressé à 5 bureaux de la place. Par souci de transparence, les bureaux ayant participé seront conviés à la séance d'ouverture des offres.

Afin de rester en dessous du seuil de CHF 250'000.- qui requerrait un appel d'offre en marché public et puisqu'il serait compliqué pour des bureaux d'ingénieurs de s'engager sur un planning dépassant 8 ans, Hubert Dethurens mentionne qu'il a été décidé de couper les travaux en deux phases distinctes. La procédure qui va être lancée ne concerne donc que la première phase regroupant les étapes 1. Mollaz – Eaumorte – Rupettes et 2. Maison-Forte.

Chacune de ces deux phases comportera trois lots financiers : la part financée par le FIA (fonds intercommunal d'assainissement), celle financée par les fonciers privés et celle strictement communale pour laquelle le conseil devra se prononcer sur différentes options (réfection des routes, nouvelles infrastructures comme des trottoirs, enterrement lignes électriques, subventionnement des branchements privés par exemple).

Un crédit d'investissement devra être voté par voie délibératoire. Le remboursement annuel du FIA sera calculé sur la valeur de l'amortissement portée au budget (durant 30 ans), majorée de l'intérêt de la dette dont le taux est fixé dès le départ pour la durée totale par le FIA (taux moyen).



Le maire informe encore du planning prévu : choix du bureau d'ingénieurs en mars 2018, préparation des soumissions et retour en été et début des travaux en janvier 2019, ce qui devrait permettre de finir la première étape durant l'été 2019. Il indique par ailleurs que le critère du respect des durées de travaux prévues sera très important dans l'adjudication, assorti à des pénalités de retard.

Bradley Stillwagon souhaite savoir si le passage de la fibre optique est prévu dans le cadre de ces travaux. Le maire répond que toutes les questions relevant des domaines annexes seront étudiées avec les partenaires concernés (SIG, Swisscom) en séance de coordination.

Jean Batardon questionne l'information qui sera transmise aux privés. Hubert Dethurens relève qu'une communication pour l'ensemble de la population et/ou par secteur sera bien sûr organisée avec le bureau d'ingénieurs choisi. Il rappelle également que les privés auront légalement 6 mois pour se raccorder à la canalisation communale, en confiant s'ils le souhaitent leurs travaux à l'entreprise qui aura réalisé la partie communale.

#### 6. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

La commune est consultée en tant que commune touchée par des nuisances dans cette phase de consultation publique. La prise de position communale doit être transmise à la Confédération (Office de l'aviation civile) en mars.

Le conseil a reçu le dossier de consultation qui est également mis à disposition du public.

Hubert Dethurens relate avoir des contacts avec une association d'opposants à ce plan (CARPE) afin de connaître leur avis. Il a ainsi eu connaissance de pratiques scandaleuses dont le transport de passagers depuis Lyon pour 9 Euros jusqu'à l'aéroport de Genève.

Différents points de ce plan sont particulièrement préoccupants, notamment la soi-disant baisse du niveau de bruit généré par les activités de l'aéroport d'ici 2030 qui paraît très peu probable. Plusieurs membres du CM expriment leurs préoccupations devant l'accroissement projeté : peu crédible de forcer les transporteurs à utiliser des avions moins bruyants ; taille limite déjà atteinte des infrastructures aéroportuaires, augmentation inacceptable du nombre prévu de passagers et du nombre de vols, respect de l'arrêt des vols le soir.

D'autres informations parviendront au conseil qui devra se prononcer sur une prise de position durant la séance de février 2018.

#### 7. Traité TiSA

Ce traité est en cours de négociation entre 50 états dont la Suisse, sans aucune transparence sur son contenu. S'il est accepté, ce sont de larges parts des services, notamment publics, qui pourraient passer en main de multinationales, ce qui est très préoccupant, d'une part quant au contrôle que l'Etat ne pourrait plus



exercer sur certaines activités clés (écoles, santé) et d'autre part quant à la juridiction internationale qui serait seule habilitée à trancher les conflits (tribunaux arbitraux) et pourrait ainsi condamner les autorités publiques à de lourdes sanctions.

Le maire relate que plusieurs communes genevoises se sont déclarées zone hors TISA dans le but d'adresser un message politique et symbolique à la Confédération.

Avant de se prononcer sur la rédaction éventuelle d'une résolution qui pourrait, par exemple, demander une plus grande transparence sur le contenu des discussions, le CM souhaite repousser le débat à la séance de janvier 2018.

## 8. Fêtes de Noël

Le secrétariat prend note des membres du CM qui seront présents pour la mise en place de la salle et au repas des aînés.

Véronique Rudaz souhaiterait avoir l'aide de conseillers pour la gestion de la fête de Noël des écoles, le mardi 19 décembre. Consciente que l'organisation de l'édition 2015 avait engendré de grosses difficultés, en particulier pour la verrée offerte par la commune, elle informe avoir pris des dispositions pour éviter une pareille bousculade qui avait choqué nombre de conseillers. Sur ces mots rassurants, 7 membres du conseil s'engagent à venir apporter leur aide pour le service.

## 9. Communications de l'exécutif

- ❖ *FIDU* : en réponse à une question posée lors de l'approbation de la délibération sur la contribution 2018 au FIDU durant la séance précédente, Catherine Koumrouyan donne lecture de l'article 6 de la loi cantonale qui précise les modalités d'application des contributions communales.
- ❖ *Réunion des représentants des conseils municipaux Champagne* : le procès-verbal d'une séance organisée entre conseillers municipaux de certaines communes de la Champagne a été reçu par la mairie. Hubert Dethurens ne sait pas qui est à l'initiative d'une telle rencontre ni pourquoi le CM de Laconnex n'y a pas été convié. Le procès-verbal est mis en circulation.
- ❖ *Le Couffin* : Véronique Rudaz souhaite faire part d'un changement de présidence à la tête de l'association intercommunale. Plusieurs conseillers déplorent l'inadéquation de l'offre à Laconnex en matière d'accueil pré-scolaire, notamment en famille d'accueil de jour. Il serait bon de relancer une campagne pour recruter de nouvelles familles et de discuter au sein de l'association une meilleure rémunération de cette prestation.
- ❖ *Jardin d'enfants* : sur demande du maire, Dominique Pascual donne des informations sur les derniers développements en cours : rédaction de nouveaux cahiers de charge et contrats de travail en particulier. Elle relate



en outre que certaines pressions désagréables sont exercées sur les membres du comité.

## 9. Divers

- ❖ *Visite à M. de Montaigu* : Plusieurs conseillers se sont rendus avec le maire chez cet artiste résidant à Laconnex et ont eu l'occasion de voir une œuvre que la commune pourrait acquérir et qui leur a beaucoup plu. La décision sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.
- ❖ *Jeunesse* : l'exécutif a reçu le président de la jeunesse et a donné son accord pour l'organisation d'un bal au printemps 2018.
- ❖ *Carrefour Pré-Lauret* : une séance est prévue à Bernex mercredi 13 décembre entre les trois communes concernées et des représentants de la DGT qui souhaitent présenter une proposition de solution de sécurisation.

## 10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale